

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **22 (1950)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sociétés coopératives de logement à continuer leurs efforts pour procurer à la population des logements sains et abordables malgré la suppression des subventions fédérales. Elle fait également appel aux autorités cantonales et communales, pour une aide efficace aux sociétés coopératives de logement, dont l'activité est d'ailleurs basée sur leurs propres forces. Elle réitère son désir de voir le Conseil fédéral élaborer prochainement une loi pour stimuler la construction de logements, selon l'article constitutionnel qui prévoit la protection de la famille. L'assemblée s'oppose à une augmentation générale des loyers des logements de construction ancienne.»

M. Weiss, de Lausanne, désire que le Comité central fasse une demande aux autorités fédérales pour obtenir, auprès de la Confédération, un emprunt d'amortissement à 1 % d'intérêt. M. Burklin se déclare prêt à proposer la discussion de cette suggestion auprès de la Section romande et du Comité central.

Le projet de résolution ne donne plus lieu à discussion et il est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

8. Divers.

M. Hulliger, de Bâle, déclare que les sociétés coopératives de logement sont décidées à construire d'une manière belle et utile. Malheureusement, ce qui laisse à désirer, ce sont les aménagements intérieurs. Il serait intéressant que l'Union s'engage à faire quelque chose en ce sens. Les articles et les illustrations de la revue *Das Wohnen* pourraient suggérer des aménagements pratiques et solides, tout en s'accordant avec les traditions suisses, ainsi qu'avec notre situation économique. Le président déclare qu'il fera parvenir cette suggestion à la rédaction de la revue *Das Wohnen*. (Note de la réd. : La rédaction de la revue *Habitation* en prend également bonne note.)

M. Hürlimann, de Zurich, regrette que l'Union suisse pour l'amélioration du logement n'ait pas été consultée lors du déplacement de la Journée internationale de la coopération, du premier samedi de juillet au deuxième dimanche de septembre. Le président le regrette également, mais fait remarquer qu'il s'agit d'une décision de l'Union internationale des coopératives et qu'il n'y a qu'à s'incliner.

La parole n'est plus demandée et le président prononce, à 18 h., la clôture de l'assemblée générale annuelle, après lecture d'un télégramme du Conseil d'administration de l'Union des sociétés coopératives suisses, envoyant ses salutations les plus cordiales et ses vœux les meilleurs.

Le secrétaire de la séance :

G. KILLER.

(Traduction en français : P. Jt.)

INFORMATIONS

Nouvelles de l'étranger.

ITALIE

Tendances sociales dans le domaine du bâtiment.

En Italie, le prix des loyers, concernant des bâtiments qui appartiennent soit à l'Etat, soit à une Société coopérative, ne se détermine plus seulement d'après le niveau de construction mais aussi selon les salaires des locataires.

HOLLANDE

Un plan triennal dans le secteur du bâtiment.

Le Gouvernement des Pays-Bas a l'intention de faire construire en série 30 000 maisons d'habitation, dont un premier tiers, déjà terminé, a été mis à la disposition de la population.

ANGLETERRE

La naissance de villes-satellites.

L'Angleterre manque d'environ 3 000 000 d'habitations pour répondre à ses besoins. Afin d'éviter l'agrandissement peu souhaitable des centres urbains, le gouvernement a conçu l'idée de créer des villes-satellites. Celles-ci comprendraient quelque 50 000 habitants chacune. D'après les calculs officiels, les crédits nécessaires à cette réalisation devraient être fixés à 40 millions de £ par ville-satellite.

ETATS-UNIS

Mesures gouvernementales dans le domaine du bâtiment.

La Chambre des représentants a accepté un projet de loi, lequel prévoit certaines mesures pour adoucir les conditions défavorables du marché des logements. Pour l'exécution de 800 000 habitations populaires, le gouvernement donnera une participation de 33 % sur les crédits nécessaires.

Magasin et Bureau
Beau-Séjour 8

Tél. permanent
22 63 70



Transports en Suisse et à l'étranger
Concessionnaire de la Sté vaudoise de Crémation

CHAUFFAGE

Toutes applications

ÉTUDES - DEVIS CONSEILS
sans engagement

E. SCHMUTZ

Ch. du Martinet - Lausanne - Tél. 24 14 14

Tous les problèmes que pose

l'installation ou la transformation

- d'un magasin
- tea-room
- café-restaurant

seront résolus à votre entière satisfaction par

Albert **HELD** & C^{ie} Montreux

PUBLIÉES

JEAN SPINEDI S. A.

BATIMENT
BÉTON ARMÉ
TRAVAUX PUBLICS
ROUTES

GENÈVE - BOUL. SAINT-GEORGES 28 - TÉL. 4 52 84

DEVILLE entreprise fondée en 1897
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - TOITURE
 SERVETTE 32 - MARNIGNAC 11 - GENÈVE

ÉLECTRICITÉ
HENRI CAVÉ
 Diplômé fédéral

Lausanne - Place Riponne 5 (Maison du Commerce) - Tél. 22 53 18

INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE

A. HURNI LAUSANNE

Rue Pichard 13 (Arcades) Tél. 22 32 66
 Appareillage et plomberie
 Installations de bains, toilettes, buanderies et W.-C.

Monti & Mouchet

Rue Lissignol 10 - GENÈVE - Téléphone 2 33 59

Ferblanterie - Installations sanitaires

MENUISERIE STREHL FRÈRES

LAUSANNE
 Maupas 8 - Tél. 24 73 42
 Compte de chèques II 2312

Travaux de bâtiment
Agencement de magasins et bureaux

E. WEBER *électricité*
 LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

Exposition permanente de la construction

12, pl. de la Gare - Lausanne
 180 exposants - Entrée libre

Toujours des nouveautés

Pour vos travaux d'Électricité - Gaz - Eau - Téléphone

adressez-vous à

BORNET S. A.

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

AUSTRALIE

Un exemple d'urbanisme moderne.

Darwin, une ville de la côte septentrionale de l'Australie, fut presque entièrement détruite par les bombes japonaises pendant la guerre. On est en train de la reconstruire actuellement sur une base toute nouvelle. Des possibilités d'habitation et de travail pour 25 000 personnes vont être créées, lesquelles personnes seront logées dans sept quartiers, séparés les uns des autres par des grands parcs. La propriété foncière sera concédée à titre de prêt, pour une durée de quarante-dix-neuf années, après licitation publique.

*Informations communiquées
 par le Service de presse de l'A. S. P. A. N.*

Qu'est-ce que le consommateur ? Rien !

On lit sous ce titre dans le « Coopérateur de France » :

Dans le mécanisme économique actuel, c'est le producteur qui est tout et le consommateur n'est compté pour rien.

L'ordre social actuel est organisé en vue de la production et nullement en vue de la consommation ou, si vous aimez mieux, en vue du gain individuel et nullement en vue des besoins sociaux. S'il y a des bouchers et des boulangers, des marchands de vin et des propriétaires de terres à blé, ce n'est point pour nous fournir au plus bas prix possible et en plus grande quantité possible le blé, le pain, la viande, le vin — ce qui semble pourtant la seule raison d'être en ce monde des bouchers, des boulangers, des marchands et des propriétaires de terres — mais cela est ainsi à seule fin que tout ce monde-là vive et fasse ses petits bénéfices. Il y a un dicton français qu'on entend souvent répéter : « Il faut bien que tout le monde vive ! »

La fonction du consommateur en ce monde n'est pas précisément de vivre — ce dont nul ne s'occupe — mais de faire vivre les autres. C'est sur lui, débonnaire, que vit et pâture l'immense légion des producteurs, fournisseurs et intermédiaires de toutes catégories.

* * *

Ce même état de choses, qui crée un antagonisme permanent entre le producteur et le consommateur, crée aussi un antagonisme permanent entre les producteurs eux-mêmes. Il semblerait, cependant, qu'avec les dépouilles des consommateurs, il dût y avoir assez largement de quoi vivre pour eux tous. Mais non : par un juste retour des choses d'ici-bas, il arrive que les producteurs, après avoir mangé les consommateurs, en sont réduits à se manger entre eux. Chacun produisant isolément pour son propre compte, chacun cherchant à faire sa pelote et disant : « Après moi, le déluge ! », chacun n'ayant d'autre préoccupation que de tuer son concurrent et de prendre sa place sur le marché du monde, il en résulte que la production prend une allure désordonnée, intermittente : tantôt, elle ne produit pas assez pour les besoins, plus souvent elle produit beaucoup trop ; elle marche par saccades et par à-coups, comme les malheureux atteints de cette affreuse maladie qu'on appelle l'ataxie locomotrice et pour la guérison desquels les médecins ont trouvé un curieux traitement : la pendaison. De là, tous ces maux, car ce sont bien de véritables maladies, en effet, bien connues des économistes et souvent étudiées par eux sous les noms de crises, baisses de prix, surproduction, chômage.

Que doit-il être ? Tout !

Oui, le consommateur devrait être tout : c'est pour lui que la société est faite. Tous nous sommes faits pour consommer et nous ne produisons que pour pouvoir consommer. La consommation, c'est le but, c'est la fin de tout le mécanisme économique : la production n'est que le moyen. Dans un ordre de choses bien réglé, la production doit être au service de la consommation par la même raison que les bras sont au service de l'estomac : toute société où cet ordre de choses est renversé périra.

Les coopérateurs, pour lutter contre les abus d'un régime dirigé par les intérêts des producteurs qui ne visent qu'au profit, construisent chaque jour une économie dirigée par les consommateurs et visant à satisfaire les besoins de tous.

Ils la construisent en s'associant, en s'entraînant, en substituant l'idée d'association à celle de concurrence. Ils organisent l'économie de bas en haut, au service de l'homme, pour supprimer les crises économiques et permettre de connaître enfin une abondance réelle qui ne nuise à personne et bénéficie à tous.

(Le Coopérateur suisse.)